



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS**

AVIS PUBLIC

est par la présente donné par le soussigné que:

Le conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 21 mai 2025 par sa résolution n° 25-05-094, le règlement n° 349-25 abrogeant et remplaçant le règlement n° 265-18 et établissant les règles d'ordre et de procédure du conseil.

Avis public donné le 22 mai 2025 conformément au règlement n° 254-17 visant la publication des avis publics de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Benoît Gauthier